

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **16/09/2016**

Date de la convocation
08/09/2016

Date d'affichage

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2016, le **16 Septembre** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Gilbert.

Absents : MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain

Absents excusés : JOSEPH Alain, Marie-France BRACHET

Marie-France BRACHET a donné pouvoir à Patrick EPAUD

Mme BORDERON Jézabel a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **Acquisition d'un drapeau neuf pour les cérémonies commémoratives et d'une plaque commémorative à l'église de Combiers**

M. le maire indique aux membres du conseil municipal que le drapeau commémoratif actuel est ancien, et en mauvais état.

D'autre part, les anciens combattants de la guerre d'Algérie, Maroc, Tunisie, et le logo FNACA ne sont mentionnés sur le drapeau actuel.

Aussi, M. le maire propose d'acquérir un nouveau drapeau commémoratif dans lequel figurera l'hommage aux anciens combattants des guerres 1914-1918, 1939-1945 et 1952-1962 accompagné du logo FNACA.

M. le maire présente le devis pour un nouveau drapeau commémoratif établi par la SARL Manufêtes à Tain L'Hermitage (Drôme), pour la somme de 943.07 € HT, soit 1131.68 € TTC.

D'autre part, la plaque commémorative mentionnant les morts de la guerre 1914-1918, fixée sur le mur extérieur de l'église Saint-Fiacre, est cassée en plusieurs endroits.

M. le maire présente le devis pour la fourniture et la pose d'une nouvelle plaque commémorative établi par la SARL Bernard Boireau à Champniers, en marmorite pour un total de 1 911.00 € HT, sans TVA.

M. le maire propose de solliciter une subvention

N°: 01 16092016**Vote A l'unanimité**

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

exceptionnelle auprès de madame Marie-Line Reynaud, députée de la Charente.

L'acquisition d'un nouveau drapeau commémoratif et de la plaque commémorative pourrait être financée de la manière suivante:

Drapeau commémoratif: 943.07 € HT, soit 1131.68 € TTC
Plaque commémorative : 1 911 € HT, sans TVA
soit un total de 2854.07 € HT

Subvention d'un montant de 1 500 € du montant HT sollicitée auprès de madame Marie-Line Reynaud, députée de la Charente.

Part financière restant à la charge de la commune: 1354.07 € .

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus un pouvoir, le conseil municipal:

- **approuve le projet d'acquisition d'un drapeau commémoratif et d'une plaque commémorative pour un montant total de 2 854.07 € HT,**
- **sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € auprès de madame Marie-Line Reynaud, députée de la Charente,**
- **autorise monsieur le maire à signer tous documents utiles à la réalisation de ce dossier.**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 27/09/2016

et publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 27 septembre 2016

Le Maire,
EPAUD Patrick